

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 82

présenté par  
M. Piron, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 23, après le mot :

« règles »,

supprimer le mot :

« générales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime une précision inutile.